

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2025

PROTÉGER LA SANTÉ MENTALE DES AGRICULTRICES ET DES AGRICULTEURS - (N° 2023)

Rejeté

N° AS19

AMENDEMENT

présenté par

M. Muller, M. Emmanuel Taché, Mme Ranc, Mme Loir, M. Lioret, M. Frappé, M. Florquin, M. Dussausaye, Mme Dogor-Such, Mme Delannoy, M. Bernhardt, M. Bentz, Mme Bamana et M. Ménagé

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« agricultrices et agriculteurs »

les mots :

« acteurs du monde agricole ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à élargir l'application de loi en l'étendant aux acteurs du monde agricole.